

Formations à distance



Les formations à distance ne remplaceront jamais les formations initiales en présentiel. Mais certains sujets, spécifiques, ne nécessitent pas de longues séquences de formation, avec leurs inconvénients temporels et environnementaux.

L'année 2020 a démontré que les séquences courtes virtuelles étaient possibles et bénéfiques.

Des modules de 1 heure 30 à 3 heures permettent ainsi aux décideurs et aux gestionnaires de se former sur des points précis sans devoir se mobiliser une journée entière.

Nous poursuivons cette démarche dès qu'un sujet le permet.

Nos actions de formation à distance dites « classes virtuelles » sont organisées via le **logiciel Zoom**. La durée de chaque session (1 heure 30 à 3 heures) est étudiée selon les modalités pédagogiques à déployer.

L'accès à ces sessions est limité à **12 participants** selon la thématique abordée pour permettre à chacun de s'exprimer et d'échanger avec le formateur. Les apprenants sont libres d'utiliser ou non leur webcam. Ils verront apparaître le **support** et, dans une autre fenêtre, l'**intervenant**. Nous leur conseillons de couper leur micro et de l'ouvrir uniquement lorsqu'ils souhaitent intervenir. Le formateur en sera informé et pourra distribuer ainsi la parole. Lors de l'inscription, l'établissement reçoit une **convention de formation**.

Avant la session, chaque apprenant reçoit un courrier électronique de convocation comprenant :

- le lien à suivre et le mot de passe pour se connecter à la classe virtuelle ;
- l'accès aux supports dématérialisés : présentation, fiches techniques, articles, documents...

Trente minutes avant la session, chaque participant reçoit un lien par courrier électronique pour émarger en ligne. L'émargement est possible jusqu'à une heure après la classe.

À l'issue de la session, le responsable de formation reçoit une **facture**, la **fiche d'émargement** et l'**attestation de présence**.